

RAPPORT RESPONSABLE FINANCIÈRE

Réalisé par Barbara Martin

Pour rappel, la Fondation pour l'Enseignement de la Musique, ci-après FEM, préside à la mise en œuvre de la Loi sur les Écoles de Musique, ci-après LEM.

Au moyen des Directives qu'elle émet, la FEM pilote les Écoles de Musique dans leur gestion et leur façon d'appliquer la LEM. Elle a compétence, notamment, de déterminer les salaires des professeurs.

Selon la demande de la FEM, notre plan comptable distingue les activités d'enseignement, bénéficiant du subside LEM, de nos autres activités sociales : concerts, séminaire, etc..., ne bénéficiant pas du subside LEM.

Ce rapport concerne l'exercice 2024 du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que les comptes de résultat ont été publiés, ils sont à votre disposition sur le site de l'École.

Comptes du Bilan au 31 décembre 2024

Actif

Compte 1010 à 1024 – Liquidités

Les liquidités sont solides entre 2022 et 2024 et confirment la bonne santé financière de l'EMN.

Compte 1050 – Débiteurs membres actifs

Vous constaterez que les débiteurs "membres actifs" présentent au 31 décembre 2024 un solde ouvert de CHF 111'749.75 ; montant plus important par rapport au solde de 2023, qui s'explique par l'augmentation de nouvelles inscriptions, une augmentation des arrangements de paiement et un retard pris dans les relances suite au changement de secrétaire. Les factures d'écolages 2023/2024 ont toutes été réglées pour la fin de l'année scolaire.

Je rappelle la possibilité aux parents de demander aux communes l'aide individuelle pour le règlement de leur facture et que tout arrangement de paiement doit être demandé au préalable.

Compte 1090 – Actifs transitoire

Factures payées en 2024 qui concernent l'exercice 2025 ou des revenus concernant l'exercice 2024, qui nous seront versés en 2025. Notamment les factures d'assurances pour 2025 et le solde de l'avance du 75^{ème} qui nous a été remboursé en 2025.

Compte 1100 et 1101 – Stock matériel musical et Inventaire des instruments

Selon la recommandation de la fiduciaire l'année dernière, nous avons effectué l'évaluation de notre stock d'instrument. Le stock comptable actuel a été établi à CHF 2'383,15, un amortissement de 20% par année sur les instruments achetés par l'EMN a été mis en place. Un montant d'amortissement extraordinaire de CHF 15'020.95 a été porté sur le compte de charge 43001. Les règles de comptabilisation pour les achats d'instruments ont été revues et formalisées par la responsable financière et validées par le CODIR.



Passif

Compte 2000 – Créanciers

Les factures sont payées dans les délais impartis par nos fournisseurs et partenaires.

Compte 2090 – Passifs transitoires

En plus des écolages facturés en septembre 2024 pour les mois de janvier à juin 2025, ce compte comprend des charges concernant l'exercice 2024 qui ont été payées début 2025, principalement les décomptes d'assurances sociales, LPP.

Compte 2150 – Fonds de péréquation LEM

Au vu du résultat de l'année, aucun montant n'a pu être attribué au fonds de péréquation LEM.

Compte 2200 – Capital propre

Capital de l'EMN passe à CHF 13'876.26 à la suite à une perte de CHF 919.53.



Comptes de résultat 2023 & Budget 2024

Produits

Comptes 61000 - 62310 – Écolages LEM & HLEM

Exercice 2024 – L'EMN réalise une magnifique rentrée 2024-2025 et voit une augmentation de ses écolages pour la majorité des cours. Nous notons une belle augmentation pour les cours de solfège et initiation musicale, ce qui démontre la bonne santé de notre École.

Pour cet exercice, les cours et les ensembles ont rapporté CHF 379'835.35. Nous avons mis à disposition des instruments pour CHF 14'168.25. Nous avons également vendu pour CHF 4'396 de matériel musical. Ces recettes, sans tenir compte des dons, des manifestations et des subventions, sont en hausse d'environ 10% par rapport à ceux de 2023.

Budget 2025 – En ligne avec les écolages 2024.

Comptes 63000 – 63200 – Subventions

Exercice 2025 – Suite à la décision de la FEM, les subventions pour 2024 ont été plafonnées à CHF 490'000. Les subventions calculées en fonction des minutes d'enseignement auraient dû être de CHF 500'392.35, soit une différence de CHF 10'392.35. Cela correspond à environ CHF 19'600 d'activités non subventionnées, soit 15 élèves que nous aurions dû refuser (estimation basée sur des cours individuels de 30 minutes) À la suite de la mise en place du plafonnement des subventions, l'EMN a décidé de ne pas mettre en place de tarification différenciée entre cours subventionnés et non subventionnés selon des critères arbitraires (type de cours, registre, etc.) cela irait à l'encontre de nos valeurs et nuirait à la cohérence pédagogique et artistique de notre offre. La situation reste incertaine. Si le plafonnement se maintient, nous devons envisager des mesures dommageables, affectant soit les élèves (réduction de l'offre), soit les enseignants (diminution du taux d'activité), voir les deux.

Budget 2025 – Les subventions pour 2025 ont été plafonnées à CHF 492'940.

Comptes 64000 – 64050 – Dons

Exercice 2024 – Nous remercions chaleureusement tous nos fidèles donateurs qui continuent à soutenir notre École. Des nouvelles règles pour les récompenses ont été mises en place, le CODIR devra suivre l'évolution des frais par rapport aux dons.

Budget 2025 – Nous restons conservateurs dans notre estimation des dons 2025.

Comptes 65000 – 65020 – Ventes diverses

Budget 2025 – En ligne avec l'historique.

Comptes 66000 – 66020 – Mise à disposition du matériel

Budget 2025 – En ligne avec les chiffres de 2024

Comptes 67000 – 67040 – Manifestations

Exercice 2024 – Grâce à la contribution et au travail du CoMa et de tous les bénévoles nous réalisons une magnifique année de manifestations, avec un résultat positif pour les concerts de Gala.

Budget 2025 – Nous restons conservateurs pour le budget manifestation de 2025.

Comptes 68000 – 68050 – Produits divers

Budget 2025 – Ne budgétions pas de produits sur ces lignes



Charges

Comptes 30000 - 30100 – Charges de personnel d'enseignement

Exercice 2024 – La grille salariale a été ajustée pour l'exercice 2024 selon les directives FEM.

Budget 2025 – En ligne avec l'ajustement d'échelons et les prescriptions de la CCT.

Comptes 32000 – 32100 – Frais d'enseignement

Exercice 2024 – Les frais d'enseignement restent stables, à noter une légère hausse des frais de réparation et entretien des instruments, notamment suite à la révision du stock.

Budget 2025 – Nous allons continuer sur la même ligne avec un suivi rigoureux de nos dépenses, sans faire de compromis sur les prestations offertes à nos élèves (séminaire, concours, etc.) qui sont le cœur de notre école.

Comptes 40000 – 40010 – Charges personnel administratif

Exercice 2024 – Ce compte comprend le salaire de notre secrétaire comptable. Aucun dédommagement n'a été versé aux membres du CODIR ; COMA et satellites suite aux résultats de l'année.

Budget 2025 – En ligne avec 2024. Aucun dédommagement n'a été budgété.

Comptes 41000 – 41010 - Frais de location

Exercice 2024 – Les subventions de la Ville de Nyon, couvrent le loyer pour nos nouveaux locaux. Des frais de chauffage sont à notre charge.

Budget 2025 – Le loyer, les frais de chauffage, ainsi que la subvention y relative, ont été portés au budget.

Comptes 42000 – 42150 – Frais d'administration

Exercice 2024 – Les frais administratifs sont en baisse de 24% et ce malgré que le 75^{ème} n'ait pas pu nous retourner l'entièreté de l'avance consentie. Un montant de CHF 14'654.28 a été porté comme une charge sur le compte 42070 – Publicité. Effectivement, malgré un résultat financier en demi-teinte, les spectacles du 75^{ème} ont marqué une étape importante pour tous les élèves de l'EMN et ont été une vitrine pour notre École. Ils ont contribué grandement à sa promotion dans la région et auprès d'un nouveau public.

Budget 2025 – Nous allons continuer sur la même ligne avec un suivi rigoureux de nos dépenses.

L'exercice 2024 se termine sur un résultat d'exploitation négatif de CHF 919.53. En tenant compte de l'amortissement extraordinaire du stock instruments, du montant consenti au 75^{ème} et du plafonnement des subventions. Ceci démontre la santé financière de l'EMN.

Le budget 2025 devrait nous amener à un exercice légèrement excédentaire, nous devons rester vigilants notamment en gardant nos charges sous contrôle.

Je remercie tous mes collègues des différents comités ainsi que nos satellites pour leur investissement, leur passion et leur bonne humeur, qui malgré mes demandes de contrôle, de chiffres et de parasses nous permettent de rendre notre école vraiment spéciale pour nos enfants ainsi que pour leurs parents.

C'est le dernier rapport effectué dans mes titres et fonctions, je suis très fière d'avoir contribué et œuvré au sein de l'EMN durant 10 ans, je remercie tout le monde avec qui j'ai eu la chance de travailler durant cette période pour leur travail et leur amitié.